



Règlement du concours pour le prix de la ville de Quimper

Festival de l'Artisanat 2019

Article 1 :

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Finistère organise du **08 au 10 Mars 2019** au parc des Expositions de Quimper le Festival de l'Artisanat.

Article 2 : **Organisateur**

La ville de Quimper, représentée par le maire, Ludovic JOLIVET, accompagne cette initiative en organisant **le prix de la ville de Quimper**.

Article 3 : **Lieu**

Ce concours se déroulera du **08 au 10 Mars 2019** durant le Festival de l'Artisanat du Finistère au parc des Expositions de Quimper situé 32 Bis Rue Stang Bihan à Quimper

Article 4 : **Objectif**

C'est un concours de création qui vise à promouvoir Quimper, territoire qui accueille ce festival. Il sera décerné à **un artisan présent sur le festival qui aura, sur son stand, œuvré pour la valorisation artisanale de la ville de Quimper** (sculpture, composition, préparation culinaire, photos ou toute autre proposition valorisant la ville de Quimper...).

Article 5 : **Participants**

Il est ouvert à **tous les artisans présents sur le salon**.

Article 6 : Inscriptions des candidats :

Les inscriptions sont à faire:

- Avant le festival, par mail : economie@quimper.bzh
- Pendant le festival, sur les stands de Quimper Bretagne Occidentale ou de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Finistère

Préalablement à toute participation au concours, le participant doit prendre connaissance du règlement et l'accepter sans aucune réserve. Toute décision du jury est sans appel.

Article 6 : Récompense

L'artisan primé sera récompensé par un lot de produits alimentaires artisanaux d'une valeur de 300 €.

Article 4 : Déroulement

Le jury sera composé par 1 élus et 1 technicien de ville de Quimper, et 1 élu de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Finistère. Il sera présidé par Dominique Scoarnec, conseiller municipal délégué au commerce et à l'artisanat de la ville de Quimper.

La notation s'effectuera durant le festival par la **visite du jury sur les stands** des participants.

A la fin du concours, le jury désignera le gagnant. La **remise du prix** est prévue le dimanche 10 mars à 17h30 sur le podium de l'Artimon.

